

Demandée par l'Europe, la suppression des écluses et autres retenues d'eau en question

- [Saint-Laurent-sur-Gorre](#)

Publié le 05/11/2017



. La destruction des écluses et des retenues d'eau entraînerait notamment la disparition du parcours de Pêche Loisirs de la Gaule Laurentaise. © Droits réservés

Les rivières telles que la Gorre et la Graine constituent un bon exemple.

Quand des directives européennes arrivent dans nos campagnes, souvent les esprits se crispent. C'est le cas pour la continuité écologique des rivières qui frappe des écluses de la Gorre et de la Graine.

Pêcheurs, défenseurs du patrimoine, amoureux de la nature et spécialistes du cours des rivières se sont mobilisés autour d'une pétition de protestation.

Quel est ce projet ? Pour faire simple, il prévoit la suppression des écluses et autres retenues d'eau sur les rivières telles que la Gorre et la Graine. Le but selon les experts européens : assurer une circulation vive de l'eau en supprimant toutes les retenues et emporter les pollutions.

« En ce qui concerne la pêche, l'alternance des écluses et des courants permet d'avoir une diversité de poissons, s'insurge Philippe Buisson, signataire de la pétition. La faune aquatique, canards, sarcelles et autres se plaisent beaucoup dans des zones calmes. En cas de sécheresse, la population piscicole serait en péril. En cas d'incendie, les retenues d'eau peuvent être salutaires pour les secours, sans oublier l'abreuvement des bétails. Enfin, si l'écluse du Moulin-Neuf était détruite, le plan d'eau de Saint-Laurent-sur-Gorre serait condamné. »

« Le saccage d'un patrimoine »

Selon Michèle Tharaud, présidente de l'association Patrimoine, « les moulins sont des patrimoines étonnants au cœur de la vie des hommes depuis douze siècles. Outre la diversité d'architecture, ils sont pourvus de mécanismes simples mais ingénieux. Ils ont une identité culturelle, des savoir-faire. Loin d'être réduits à une image du passé, nos moulins représentent un important patrimoine en devenir sur le plan économique (énergie), historique et architectural (tourisme) ».

Comme toutes les rivières de l'ouest du département, la Gorre est plus irrégulière que les cours d'eau situés plus à l'est. Son débit minimum peut chuter à moins de $0,09 \text{ m}^3/\text{s}$, soit moins de 90 litres par seconde. Les crues peuvent être considérables pour une aussi petite rivière. Son débit maximum observé sur 10 ans est de $40 \text{ m}^3/\text{s}$, soit 40.000 litres par seconde. Cela signifie qu'en amont des Planchats (Saint-Auvent), la Gorre, sans ses écluses, ne pourra pas alimenter une pompe de camion de pompiers en été et en hiver les berges seront gravement immergées.

Les adversaires de la casse des pelles des écluses sont cependant conscients d'un problème majeur. Les moulins sont pour leur grande majorité installés sur des terrains privés. Au temps jadis, les propriétaires ouvraient et fermaient les écluses suivant les précipitations. Maintenant, les moulins sont abandonnés, transformés en résidences secondaires, et bon nombre sont déserts. Alors qui pour ouvrir et fermer les pelles et avant tout les restaurer ?

Des subventions pour la démolitionæ

Dans cette affaire, le Syndicat intercommunal Vienne-Gorre (SIVG) a la compétence technique et de conseil. C'est ainsi qu'Alain Blond, maire de Saint-Laurent-sur-Gorre, lui a demandé un avis précis sur l'écluse de Moulin-Neuf, et les conséquences de la destruction de sa pelle sur la survie du plan d'eau. Il l'attend encore...

Alors le SIVG serait-il plus favorable à la destruction et à l'exécution stricte de la loi ? En tout cas, quand on évoque cette continuité des eaux, ses services mettent en avant les très larges subventions accordées en cas de démolition plutôt que de maigres aides pour la réparation.